

La présente déclaration regroupe la **Déclaration d'impôt des corporations CT23, version abrégée, du ministère des Finances, ainsi que la Déclaration annuelle du ministère des Services gouvernementaux (MSG)**. La page 1 est commune aux deux déclarations. Aux fins d'impôt, selon les critères auxquels répond la corporation, elle doit remplir soit la **Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations**, à la page 2, soit la **Déclaration CT23 abrégée**, aux pages 3 à 6. Les corporations qui **ne répondent ni aux critères de dispense de produire la déclaration ni à ceux de la déclaration abrégée doivent remplir la déclaration CT23 générale**.

La **Déclaration annuelle** (page 1 commune et annexes A ou K du MSG aux pages 7 et 8) renferme des renseignements non fiscaux recueillis en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*, aux fins de maintien d'une base de données publique d'information sur les compagnies. Cette déclaration doit être remplie par les sociétés à capital-actions de l'Ontario ou les sociétés à capital-actions étrangères qui possèdent un permis extraprovincial d'exploitation en Ontario.

Déclaration annuelle du MSG requise? (Voir guide)  Oui  Non

Page 1 de 8

Réservé à l'usage du ministère

Raison sociale (y compris toute ponctuation) et adresse postale de la corporation/personne morale			N° de compte d'impôt des corporations de l'Ontario (MdF)					
			La présente déclaration CT23 couvre l'année d'imposition					
			de			année mois jour		
			à			année mois jour		
			Date de constitution ou de fusion de la corporation			année mois jour		
La corporation a-t-elle changé d'adresse depuis la dernière déclaration CT23 produite? <input type="checkbox"/> Oui			Date du changement			Année Mois Jour		
Adresse du siège social (enregistré)			Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)					
Emplacement des livres et registres			Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada			Le cas échéant, inscrivez RC		
Nom de la personne à qui s'adresser concernant la présente déclaration CT23			N° de téléphone			N° de télécopieur		
Adresse du bureau principal en Ontario (corporations extraprovinciales seulement)			(MSG)			Si la corporation n'a pas été constituée en Ontario, la date à laquelle les activités commerciales de l'entreprise ont débuté et cessé en Ontario :		
			Débuté			année mois jour		
			Cessé			année mois jour		
Ancien nom de la corporation (corporations extraprovinciales seulement) <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas			(MSG)			(Ne s'applique pas) <input type="checkbox"/>		
Au besoin, remplissez l'information appropriée à l'égard des dirigeants/gestionnaires/administrateurs à l'annexe A ou K du MSG. En cas d'espace insuffisant sur l'annexe A, vous pouvez en faire des photocopies. Indiquez le nombre d'annexes (MSG) soumises.			Nbre d'annexes			Preferred Language / Langue de préférence		
Veuillez cocher la case <b>Aucun changement</b> si l'information fournie précédemment au MSG sur les dirigeants/gestionnaires/administrateurs de la compagnie est demeurée inchangée. Vous n'êtes pas tenu(e) de produire les annexes A et K (MSG).			<input type="checkbox"/> Aucun changement			English anglais <input type="checkbox"/> French français <input type="checkbox"/>		
						Réservé à l'usage du ministère		

### Attestation (MSG)

J'atteste que tous les renseignements fournis sur la **Déclaration annuelle** sont exacts, véridiques et complets.

Nom de la personne qui autorise l'enregistrement (Prière d'écrire lisiblement ou de dactylographier le nom au complet)

Titre :  D Administrateur  O Dirigeant  P Autre personne ayant connaissance des activités de la personne morale

**Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.**

# Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations

CT23 Page 2 de 8

Fin d'année d'imposition		
année	mois	jour



Raison sociale de la corporation

Numéro de compte d'impôt des corporations en Ontario (MdF)

(nom au complet, en lettres moulées)

Je soussigné(e),

déclare que :

la corporation susmentionnée répond à **tous** les critères (a) à (f) ci-dessous la dispensant de produire une déclaration pour l'année d'imposition, et qu'elle est donc dispensée, en vertu de la *Loi sur l'imposition des corporations*, de produire une déclaration d'impôt des corporations de l'Ontario.

## Critères de la dispense de produire une déclaration :

- la corporation produit une déclaration fédérale d'impôt sur le revenu (T2) auprès de l'Agence du revenu du Canada ;
- elle n'a pas de revenu imposable en Ontario pour l'année d'imposition (sous réserve des dispositions du note 2 ci-dessous);
- elle n'a aucun impôt des corporations de l'Ontario à payer pour l'année d'imposition;
- il s'agissait d'une corporation privée dont le contrôle est canadien pendant toute l'année d'imposition (généralement, une corporation privée dont au moins 50 % des actions sont détenues par des résidents du Canada, tels que définis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada));
- elle a communiqué son numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada au ministère des Finances; et
- elle N'est PAS assujettie à l'impôt minimal sur les corporations (i.e. seule ou en tant que membre d'un groupe associé dont l'actif total dépasse 5 millions de dollars ou dont les revenus totaux dépassent 10 millions de dollars pour l'année d'imposition).

**NOTE 1: La production de la présente déclaration et de la Déclaration annuelle NE remplace PAS la production de la Déclaration d'impôt des corporations en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'imposition des corporations*.**

Signature	Titre/lien avec la corporation	Numéro de téléphone	Date
-----------	--------------------------------	---------------------	------

**Veillez prendre note que toute déclaration fautive en vue d'éviter de se conformer à la *Loi sur l'imposition des corporations* constitue une infraction passible d'une pénalité et/ou d'une amende.**

**NOTE 2: Les corporations dispensées de produire qui déclarent et reportent des pertes à un exercice antérieur ou ultérieur *sont tenues de produire une déclaration, accompagnée de toutes les annexes pertinentes pour l'année de la perte et pour l'année d'imposition à laquelle la perte est imputée.***

Vous DEVEZ fournir les 3 renseignements suivants si vous ne produisez que la dispense de produire la déclaration pour le moment. Si vous produisez également la déclaration annuelle, comportant la page 1, vous n'avez PAS à remplir ces cases.

1. Adresse postale de la corporation

--

2. Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)

--	--	--	--	--	--	--	--

3. Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada

Le cas échéant, inscrivez									
								RC	

Toute corporation **doit présenter** une **Dispense de produire la déclaration d'impôt des corporations** pour chaque année d'imposition où elle est dispensée de produire ladite déclaration, **dans les 6 mois** suivant la fin de son année d'imposition, à l'adresse indiquée au haut de la page 1.

**Les corporations qui répondent « oui » à TOUS les critères suivants peuvent produire une version abrégée de la Déclaration d'impôt des corporations CT23 :**

- |                          |                          |  |  |  |  |
|--------------------------|--------------------------|--|--|--|--|
| <b>Oui</b>               | <b>Non</b>               | (a) Il s'agissait d'une corporation privée dont le contrôle est canadien pendant toute l'année d'imposition.   |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Indiquez le capital-actions avec plein droit de vote appartenant à des résidents du Canada <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table> ● % (pourcentage le plus près)   |  |  |  |
|                          |                          |  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (b) Le revenu imposable de la corporation pour l'année d'imposition s'élève à 200 000 \$ ou moins. Dans le cas d'une année d'imposition de moins de 51 semaines, le revenu imposable doit être majoré. ( <i>voir guide</i> )   |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (c) La corporation n'était PAS membre d'une société de personnes ou d'une coentreprise (joint venture), ni membre d'un groupe de corporations associées pendant l'année d'imposition.  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (d) L'année d'imposition de la corporation se termine le 1er janvier 2000 ou après, son revenu brut ainsi que son actif total s'élèvent à 1 000 000 \$ chacun ou moins, et la corporation n'est pas une institution financière; OU L'année d'imposition de la corporation se termine le 1er janvier 2001 ou après, son revenu brut ainsi que son actif total s'élèvent à 1 500 000 \$ chacun ou moins, et la corporation n'est pas une institution financière. |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (e) La corporation NE demande PAS d'autres crédits d'impôt que la déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE), le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ou le crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés.  |  |  |  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | (f) Le coefficient de répartition de la corporation en Ontario est de 100 %.   |  |  |  |

**NOTE :** Les sociétés agricoles ou de pêche familiales dont l'année d'imposition se termine le 1er janvier 2000 ou après et qui NE sont PAS assujetties à l'impôt minimal sur les corporations, peuvent également utiliser la **version abrégée de la Déclaration d'impôt des corporations CT23** si elles ont répondu « oui » à (a), (b), (c), (e) et (f), ci-dessus.

# Déclaration d'impôt des corporations CT23 – Version abrégée

Veuillez cocher (✓) la (les) case(s) applicable(s) dans les sections **1** et **2** ci-dessous :

**1**  1 Corporation agricole familiale par. 1(2)  2 Corporation de pêche familiale par. 1(2)  14 Société de simple fiducie (bare-trustee)

**2**  Première année de production  Année d'imposition finale avant la dissolution (liquidation)  Transfert ou réception d'actif(s) relativement à une corporation possédant un établissement permanent canadien à l'extérieur de l'Ontario

Déclaration modifiée  Année d'imposition finale avant la fusion  Acquisition de contrôle (art. féd. 249(4))

Changement de la fin de l'année d'imposition (nécessite l'approbation de l'Agence du revenu du Canada)  Fin d'exercice financier flottante

Date d'acquisition de contrôle

année	mois	jour

La corporation était-elle inactive pendant l'année d'imposition?  Oui  Non

La corporation a-t-elle produit sa déclaration T2 de l'Agence du revenu du Canada?  Oui  Non

N° de permis de vendeur aux fins de la taxe de vente au détail de l'Ontario (utiliser le n° du siège social)

Le cas échéant, inscrivez

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de compte d'impôt-santé des employeurs de l'Ontario (utiliser le n° du siège social)

Le cas échéant, inscrivez

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Revenu brut . . . . . **480**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total de l'actif (par bilan) . . . . . **420**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## Sommaire

(voir guide)

Total de l'impôt exigible (impôt sur le revenu de **230**) = **950**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Moins: Paiements . . . . . **960**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Crédits d'impôt désignés **220** - **225** (voir guide) . . . . . **955**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Solde . . . . . = **970**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si paiement exigible . . . . . ci-joint \* **990**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si paiement excédentaire : Remboursement

**975**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Affecter à

année	mois	jour

(comprend les intérêts créditeurs)

**980**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

\* Dans le cas d'un paiement exigible, libeller un chèque (tiré sur un établissement financier canadien) ou un mandat en monnaie canadienne à l'ordre du **Ministre des Finances**, et inscrire au dos votre numéro de compte d'impôt des corporations de l'Ontario.

## Attestation

Je déclare être un cadre autorisé à signer pour la corporation et j'atteste, après avoir examiné la présente **déclaration CT23 ainsi que toutes les annexes et tous les états** produits avec cette déclaration CT23 ou qui en font partie intégrante, que la déclaration vérifiée par moi est véridique, exacte et complète, et que les renseignements qu'elle renferme correspondent aux renseignements inscrits dans les livres et registres de la corporation. J'atteste également que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats d'exploitation de la corporation, conformément à l'article 75 de la *Loi sur l'imposition des corporations*. La méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par la présente déclaration est conforme à celle de l'exercice précédent, sauf exceptions expressément décrites dans un état annexé à la présente.

Signataire autorisé (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Note : L'article 76 de la *Loi sur l'imposition des corporations* prévoit des pénalités en cas de déclarations fausses, d'assertions trompeuses ou d'omissions.

## Demande de report de pertes pour l'année d'imposition actuelle sur une (des) année(s) d'imposition antérieure(s)

	Pertes autres qu'en capital	Total des pertes en capital	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes										
Montant total de la perte	<b>910</b>	<b>920</b>	<b>930</b>	<b>940</b>										
Moins : la perte à reporter aux années d'imposition précédentes :														
i) 3 <sup>e</sup> exercice précédent <b>901</b> <table border="1"><tr><td>Fin de l'année</td><td>année</td><td>d'imposition</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Fin de l'année	année	d'imposition	mois	jour						<b>911</b>	<b>921</b>	<b>931</b>	<b>941</b>
Fin de l'année	année	d'imposition	mois	jour										
ii) 2 <sup>e</sup> exercice précédent <b>902</b> <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						<b>912</b>	<b>922</b>	<b>932</b>	<b>942</b>					
iii) 1 <sup>e</sup> exercice précédent <b>903</b> <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>						<b>913</b>	<b>923</b>	<b>933</b>	<b>943</b>					
Perte totale à reporter sur les exercices antérieurs et à affecter à la réduction du revenu imposable	De <b>706</b>	De <b>716</b>	De <b>726</b>	De <b>736</b>										
Solde de la perte pouvant être reporté sur les exercices suivants	<b>919</b>	<b>929</b>	<b>939</b>	<b>949</b>										

# Impôt sur le revenu

Revenu net (perte nette) aux fins de l'Ontario (selon l'annexe de rapprochement, page 5)	± de	690	
Moins dons de charité	-	1	
Moins dons à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et dons de biens culturels ( <i>joindre une annexe</i> )	-	2	
Moins dividendes imposables déductibles, selon le formulaire fédéral T2 ann. 3	-	3	
Moins contributions politiques de l'Ontario ( <i>joindre une annexe</i> )	-	4	
Moins pertes des années précédentes reportées – Pertes autres qu'en capital	- de	704	
Pertes en capital nettes de <u>715</u> (page 6) X taux d'inclusion <u>  </u> % =	-	714	
Pertes agricoles	- de	724	
Pertes agricoles restreintes	- de	734	
<b>Revenu imposable (pertes autres qu'en capital)</b>	=	10	

## Revenu imposable

### Nombre de jours dans l'année d'imposition

De <u>10</u> X Coefficient de répartition de l'Ontario de 100% X 15,5% X	Jours avant le 2 mai 2000	Total des jours	=	+	<u>23</u>
	<u>22</u> ÷ <u>73</u>				
De <u>10</u> X Coefficient de répartition de l'Ontario de 100% X 14,5% X	Jours après le 1 <sup>er</sup> mai 2000 et avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2001	Total des jours	=	+	<u>25</u>
	<u>24</u> ÷ <u>73</u>				
De <u>10</u> X Coefficient de répartition de l'Ontario de 100% X 14,0% X	Jours après le 31 déc. 2000	Total des jours	=	+	<u>27</u>
	<u>26</u> ÷ <u>73</u>				
<b>Impôt sur le revenu à payer</b> (avant déduction des crédits d'impôt) <u>23</u> + <u>25</u> + <u>27</u>			=		<u>40</u>

## Déduction d'encouragement accordée aux petites entreprises (DEPE) (art. 41)

*(La DEPE ne sera pas accordée si cette section n'est pas remplie.)*

### Avez-vous demandé la déduction fédérale accordée aux petites entreprises (art. féd. 125(1)) durant l'année d'imposition ? (✓)

Oui  Non

Revenu tiré d'une entreprise exploitée activement au Canada aux fins de l'impôt fédéral (art. féd. 125 (1) a))	+ <u>50</u>	
Revenu imposable fédéral moins le rajustement au titre du crédit pour impôt étranger (art. féd. 125 (1) b))	+ <u>51</u>	
Plus les pertes d'autres exercices déduites aux fins de l'impôt fédéral (art. féd. 111)	+ <u>52</u>	
Moins les pertes d'autres exercices déduites aux fins de l'impôt de l'Ontario (art. 34)	- <u>53</u>	
	= <u>54</u>	
Plafond des affaires pour l'exercice (ne dépassant pas 200 000 \$ dans le cas des corporations qui utilisent la déclaration CT23 abrégée)	<u>55</u>	

### Partie du revenu admissible à la déduction de l'Ontario accordée aux petites entreprises

coefficient de répartition de 100% X 56 = 60  
le moindre de 50, 54 ou 55

### Nombre de jours dans l'année d'imposition

Calcul du taux de DEPE	7,0% X	Jours après le 31 déc. 1998 et avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2000	Total des jours	=	+	<u>75</u>
		<u>74</u> ÷ <u>73</u>				
	7,5% X	Jours après le 31 déc. 1999 et avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2002	Total des jours	=	+	<u>77</u>
		<u>76</u> ÷ <u>73</u>				
8,0% X	Jours après le 31 déc. 2001 et avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2003	Total des jours	=	+	<u>79</u>	
		<u>69</u> ÷ <u>73</u>				
Taux de DEPE pour l'année d'imposition	<u>75</u> + <u>77</u> + <u>79</u>			=		<u>78</u>

Demander de 60 X de 78 % = 70

**Total partiel de l'impôt sur le revenu** 40 - 70 = 190

Suite de la page 4

Total partiel de l'impôt sur le revenu = 190

**Moins crédits d'impôt désignés** (voir guide)

**Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIÉC) (art. 43.4)** S'applique à l'embauche d'étudiants admissibles

Crédit admissible de 5798 (joindre l'annexe sommaire F contenue dans le guide / la déclaration abrégée) + 192

**Crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés (art. 43.6)**

Nbre de diplômés de 6596

S'applique à l'embauche de chômeurs admissibles titulaires de diplômes postsecondaires.

194

Crédit admissible de 6598 (joindre l'annexe sommaire G contenue dans le guide / la déclaration abrégée) + 195

**Total des crédits d'impôt désignés** 192 + 195 = 220

**Crédits d'impôt désignés Affectés à la réduction de l'impôt sur le revenu** = 225

**Impôt sur le revenu** 190 - 225 **OU inscrire NUL en cas de déclaration de perte autre qu'en capital** = 230

Reporter au Sommaire, page 3

**Rapprocher le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu du fédéral et de l'Ontario, si les montants diffèrent.**

**Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral - selon le relevé fédéral T2 ann. 1** ± 600

Plus :

Déduction pour amortissement (fédéral)	+	601		
Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles (fédéral)	+	602		
Gain en capital imposable (Ontario)	+	603		
Réserves non déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice	+	604		
Réserves déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice	+	605		
Réserves non déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice	+	606		
Réserves déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice	+	607		
Frais d'exploration (fédéral) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG)	+	608		
Déduction relative aux ressources (fédéral)	+	609		
Déduction pour épuisement (fédéral)	+	610		
Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (fédéral)	+	620		
Total d'autres éléments non déductibles en Ontario, mais déductibles au niveau fédéral (joindre une annexe)	+	614		

**Total partiel des additions** 601 à 610 + 620 + 614 = 640

Moins :

Déduction pour amortissement (Ontario)	+	650		
Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles (Ontario)	+	651		
Gain en capital imposable (fédéral)	+	652		
Réserves non déductibles (Ontario). Solde en début d'exercice	+	653		
Réserves déductibles (Ontario). Solde en fin d'exercice	+	654		
Réserves non déductibles (fédéral). Solde en fin d'exercice	+	655		
Réserves déductibles (fédéral). Solde en début d'exercice	+	656		
Frais d'exploration (Ontario) (p. ex. FEAC, FEC, FAC, FBCPG) (Conserver les calculs. Ne pas joindre à la déclaration.)	+	657		
Déduction pour épuisement (Ontario)	+	658		
Déduction relative aux ressources (Ontario)	+	659		

**Incitatif fiscal pour les garderies en milieu de travail : (S'applique aux dépenses admissibles engagées après le 5 mai 1998.) (voir guide)**

Dépenses admissibles : 665 • X 30% X coefficient de répartition de 100 % = 666

**Incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail : (S'applique aux dépenses admissibles engagées après le 1er juillet 1998.) (voir guide)**

Dépenses admissibles : 667 • X 100% X coefficient de répartition de 100 % = 668

**Nombre d'employés ayant bénéficié** 669

**Incitatif fiscal pour la sécurité des autobus scolaires : (S'applique à l'acquisition admissible d'autobus scolaires au cours de la période de trois ans débutant après le 4 mai 1999) (voir guide)**

Dépenses admissibles : 670 • X 30% X coefficient de répartition de 100 % = 671

**Perte déductible au titre d'un placement d'entreprise (Ontario)** = 678

**Total des autres montants déductibles pour l'Ontario (joindre une annexe)** + 664

**Total partiel des déductions** 650 à 659 + 666 + 668 + 671 + 678 + 664 = 680

**Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt de l'Ontario** 600 + 640 - 680 = 690

## Continuité des pertes reportées sur des années ultérieures

	Pertes autres qu'en capital (1)	Total des pertes en capital (6) (7)	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes	Pertes sur des biens personnels désignés
<b>Solde – début d'exercice</b>	700 (2)	710 (2)	720 (2)	730	740
<b>Plus :</b>					
Pertes de l'exercice en cours	701	711	721	731	741
Pertes de corporations remplacées (3)	702	712	722	732	
<b>Total partiel</b>	703	713	723	733	743
<b>Moins :</b>					
Pertes affectées pendant l'exercice à la réduction du revenu imposable	704	715 (4)	724	734 (4)	744 (4)
Pertes expirées pendant l'exercice	705		725	735	745
Pertes reportées sur les exercices précédents pour réduire le revenu imposable (5)	706 (2) À la page 3	716 (2) À la page 3	726 (2) À la page 3	736 (2) À la page 3	746
<b>Total partiel</b>	707	717	727	737	747
<b>Solde – fin d'exercice</b>	709	719	729	739	749

## NOTES :

- (1) Les pertes autres qu'en capital comprennent les pertes déductibles au titre d'un placement d'entreprise (art. féd. 111 (8) b)), en application de l'art. 34.
- (2) En cas d'acquisition du contrôle de la corporation, l'utilisation des pertes peut être restreinte. Voir art. féd. 111 (4) à 111 (5.5), en application de l'art. 34.
- (3) Inclure les pertes survenues à la suite d'une fusion (art. féd. 87 (2.1) et 87 (2.11) et/ou) d'une liquidation (art. féd. 88 (1.1) et 88 (1.2)), en application de l'art. 34.
- (4) Jusqu'à concurrence du montant applicable des gains ou du revenu seulement.
- (5) En général, un report sur les trois exercices précédents est applicable. Voir art. féd. 111 (1) et art. féd. 41 (2) b), en application de l'art. 34.
- (6) Le total des pertes en capital pour une année donnée correspond au montant dépassant 100 % des pertes en capital de l'année d'imposition, moins 100 % des gains en capital (déduction faite de toute réserve) pour cette même année d'imposition. Le total des pertes en capital est calculé avant l'application du taux d'inclusion.
- (7) Dans la déclaration CT23 2001, version abrégée, cette colonne s'applique au total des pertes en capital (100 % de la perte), alors qu'elle s'appliquait auparavant aux pertes en capital nettes (75 % de la perte ou du montant obtenu après l'application du taux d'inclusion). Le montant des pertes non reporté à 100 % doit être majoré jusqu'à 100 % en multipliant le solde par 1,333333. Aucun rajustement n'est requis lorsque les pertes sont déclarées à raison de 100 % du montant de la perte.

## Analyse du solde par exercice d'origine

Exercice d'origine (par ordre chronologique)	Pertes autres qu'en capital	Pertes autres qu'en capital de corporations remplacées	Pertes en capital nettes sur des biens personnels désignés seulement (6) (7)	Pertes agricoles	Pertes agricoles restreintes
800				850	870
801				851	871
802				852	872
803	820	830	840	853	873
804	821	831	841	854	874
805	822	832	842	855	875
806	823	833	843	856	876
807	824	834	844	857	877
808	825	835	845	858	878
809	826	836	846	859	879
<b>Total</b>	829	839	849	869	889

# Annexe A : Renseignements relatifs aux corporations ontariennes

(Corporations constituées en personne morale, prorogées ou fusionnées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario)



Pour soumettre des renseignements sur un autre dirigeant ou administrateur, photocopiez la présente page et joignez toutes les annexes remplies à votre déclaration.

Identification																																																															
Raison sociale de la corporation/personne morale ( <i>y compris toute ponctuation</i> )	Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	Date de constitution ou de fusion																																																													
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>									<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">année</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">mois</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">       </td> </tr> </table>		année	mois	jour																																																	
année	mois	jour																																																													
Renseignements relatifs à l'administrateur / au dirigeant																																																															
Nom au complet et domicile élu :																																																															
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)																																																													
Numéro et rue		Bureau																																																													
Ville/village	Province/état	Pays	Code postal/Zip																																																												
Administrateur	Dirigeant																																																														
Êtes-vous un résident du Canada? ( <i>s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement</i> )  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Date d'élection <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">année</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">mois</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">       </td> </tr> </table> Date de cessation <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">année</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">mois</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">       </td> </tr> </table>	année	mois	jour				année	mois	jour				Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants :  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;"></th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Nommé le</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Date de cessation</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">année</th> <th style="text-align: center;">mois</th> <th style="text-align: center;">jour</th> <th style="text-align: center;">année</th> <th style="text-align: center;">mois</th> <th style="text-align: center;">jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Président</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Secrétaire</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Trésorier</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Directeur général</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Autre (préciser)</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation			année	mois	jour	année	mois	jour	<b>Président</b>							<b>Secrétaire</b>							<b>Trésorier</b>							<b>Directeur général</b>							<b>Autre (préciser)</b>							Autres postes ( <i>préciser</i> ) :  <input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Vice-président <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)
année	mois	jour																																																													
année	mois	jour																																																													
	Nommé le			Date de cessation																																																											
	année	mois	jour	année	mois	jour																																																									
<b>Président</b>																																																															
<b>Secrétaire</b>																																																															
<b>Trésorier</b>																																																															
<b>Directeur général</b>																																																															
<b>Autre (préciser)</b>																																																															

Renseignements relatifs aux administrateurs/dirigeants																																																															
Nom au complet et domicile élu :																																																															
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)																																																													
Numéro et rue		Bureau																																																													
Ville/village	Province/état	Pays	Code postal/Zip																																																												
Administrateur	Dirigeant																																																														
Êtes-vous un résident du Canada? ( <i>s'applique aux administrateurs d'une société par actions seulement</i> )  <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non  Date d'élection <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">année</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">mois</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">       </td> </tr> </table> Date de cessation <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">année</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">mois</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">       </td> </tr> </table>	année	mois	jour				année	mois	jour				Indiquez la période de nomination pour chacun des postes suivants :  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 15%;"></th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Nommé le</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Date de cessation</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">année</th> <th style="text-align: center;">mois</th> <th style="text-align: center;">jour</th> <th style="text-align: center;">année</th> <th style="text-align: center;">mois</th> <th style="text-align: center;">jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Président</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Secrétaire</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Trésorier</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Directeur général</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Autre (préciser)</b></td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">     </td> <td style="text-align: center;">   </td> <td style="text-align: center;">     </td> </tr> </tbody> </table>			Nommé le			Date de cessation			année	mois	jour	année	mois	jour	<b>Président</b>							<b>Secrétaire</b>							<b>Trésorier</b>							<b>Directeur général</b>							<b>Autre (préciser)</b>							Autres postes ( <i>préciser</i> ) :  <input type="checkbox"/> Président du conseil <input type="checkbox"/> Chef de la direction <input type="checkbox"/> Vice-président <input type="checkbox"/> Directeur des finances <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil <input type="checkbox"/> Dirigeant principal de l'information <input type="checkbox"/> Secrétaire adjoint <input type="checkbox"/> Chef de l'exploitation <input type="checkbox"/> Trésorier adjoint <input type="checkbox"/> Agent d'administration en chef <input type="checkbox"/> Directeur en chef <input type="checkbox"/> Contrôleur <input type="checkbox"/> Directeur exécutif <input type="checkbox"/> Signataire autorisé <input type="checkbox"/> Administrateur délégué <input type="checkbox"/> Autre (sans titre)
année	mois	jour																																																													
année	mois	jour																																																													
	Nommé le			Date de cessation																																																											
	année	mois	jour	année	mois	jour																																																									
<b>Président</b>																																																															
<b>Secrétaire</b>																																																															
<b>Trésorier</b>																																																															
<b>Directeur général</b>																																																															
<b>Autre (préciser)</b>																																																															

**Note :** Les articles 13 et 14 de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.

# Annexe K : Renseignements relatifs aux corporations étrangères

(Corporations constituées en personne morale, prorogées ou fusionnées dans un territoire situé à l'extérieur du Canada)



La corporation ne peut soumettre qu'une seule Annexe K.  
Prière de NE PAS photocopier.

Identification																	
Raison sociale de la corporation/personne morale (y compris toute ponctuation)		Numéro d'entreprise de l'Ontario (MSG)	Date de constitution ou de fusion														
		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	année	mois	jour			
année	mois	jour															
Renseignements relatifs au directeur général/gérant																	
Nom et adresse du bureau du directeur général/gérant en Ontario :		<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas															
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)															
Numéro et rue		Bureau															
Ville/village	Province	Pays	Code postal														
Veuillez indiquer la période de nomination du directeur général/gérant :		Date d'entrée en vigueur	Date de cessation des fonctions														
		<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	année	mois	jour				<table border="1"><tr><td>année</td><td>mois</td><td>jour</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	année	mois	jour					
année	mois	jour															
année	mois	jour															

Renseignements relatifs au représentant pour signification			
Veuillez indiquer si le représentant pour signification est un particulier ou une corporation :			
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> cette case s'il y a lieu <input type="checkbox"/> <b>Particulier</b>			
Nom de famille	Prénom	Autre(s) prénom(s)	
Numéro et rue		Bureau	
Ville/village	Province	Pays	Code postal
Cochez <input checked="" type="checkbox"/> cette case s'il y a lieu <input type="checkbox"/> <b>Corporation</b>			Numéro d'entreprise de l'Ontario
Raison sociale de la corporation/personne morale (y compris toute ponctuation)			
Aux soins de			
Numéro et rue		Bureau	
Ville/village	Province	Pays	Code postal

Note : Les articles 13 et 14 de la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales prévoient des pénalités en cas de déclaration fautive ou trompeuse, ou d'omission.



## Annexe F : Sommaire du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative demandé



Inscrire séparément chaque contrat de placement d'un étudiant, qui s'est terminé durant l'exercice financier de la corporation. Le crédit d'impôt s'applique aux contrats de placements coopératifs professionnels ayant débuté après le 31 juillet 1996 et aux contrats de placements professionnels ayant débuté après le 31 décembre 1997, dans le cas des étudiants inscrits à un programme de technologie de pointe. Un contrat de placement admissible correspond généralement à un travail à temps plein d'une durée maximum de quatre mois.

*Par exemple :* Dans le cas d'une corporation dont l'exercice financier se terminait le 31 décembre 2000 et qui avait embauché un(e) étudiant(e) pour la période du 1er septembre 2000 au 30 avril 2001, on considère qu'il s'agit de deux contrats de placement. Le premier, couvrant la période du 1er septembre 2000 au 31 décembre 2000, serait déclaré pour l'année d'imposition 2000. Le deuxième, du 1er janvier 2001 au 30 avril 2001, devra être déclaré pour l'année d'imposition 2001.

### Contrats de placements professionnels admissibles

Nom de l'université / du collège et programme d'enseignement	Nom de l'étudiant(e)	Numéro d'assurance sociale de l'étudiant(e)	Dates du début et de la fin du contrat de placement			Coûts admissibles du placement	* Crédit demandé (voir note ci-dessous) (max. de 1 000 \$ par contrat de placement)		
			année	mois	jour				
			de					5750	5776
			à						
			de					5751	5777
			à						
			de					5752	5778
			à						
<b>Total</b>						5774	5798		

Joindre une annexe au besoin.

**Note:** inscrivez les salaires et traitements versés par la corporation au cours de l'exercice précédent [A] \$

Si [A] est de 600 000 \$ ou plus, appliquez 10 %. Si A est de 400 000 \$ ou moins, appliquez 15 %.

Reporter à [192] à la page 5  
de la déclaration

Si [A] est supérieur à 400 000 \$, mais inférieur à 600 000 \$, utilisez la formule suivante pour calculer le taux : Taux = 0,15 - [0,05 (de [A] - 400 000 \$) ÷ 200 000 \$]

Indiquez le taux utilisé : \_\_\_\_\_ % \* Le crédit demandé correspond au montant des coûts admissibles de placement, multiplié par le taux.

## Annexe G : Sommaire du crédit d'impôt pour l'insertion professionnelle des diplômés

Inscrire séparément chaque diplômé qui n'a pas de lien de parenté avec l'employeur et qui a travaillé à temps plein pendant une période d'au moins six mois. Ce crédit, d'un maximum de 4 000 \$ par employé, s'applique à l'embauche de nouveaux employés débutant après le 6 mai 1997 et ne peut être demandé qu'une seule fois.

Par exemple : Un contribuable dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 2000 embauche, le 1er juin 2000, un(e) diplômé(e) autrement admissible toujours à son emploi le 31 décembre 2001, à un salaire de 3 500 \$ par mois. Les traitements et salaires versés par

le contribuable au cours de l'exercice précédent s'élevaient à 700 000 \$. Le contribuable ne peut faire qu'une seule demande de crédit d'impôt par diplômé(e) embauché(e). Même si le (la) diplômé(e) était à son emploi pendant sept mois durant l'exercice financier 2000, le contribuable doit demander la totalité du crédit d'impôt pendant l'exercice financier au cours duquel les 12 premiers mois consécutifs d'emploi ont été effectués, ou au cours duquel l'emploi s'est terminé, dans le cas d'une période de moins de 12 mois. Dans cet exemple, le crédit doit être demandé durant l'exercice financier 2001. Le crédit demandé doit correspondre au moins de : 10 % du salaire versé pendant la période d'emploi maximum de 12 mois ( 10 % X 3 500 \$ X 12 = 4 200 \$ ) ou 4 000 \$.

### Emploi admissible

Nom de l'université / du collège et date de fin d'études	Nom du diplômé(e)	Numéro d'assurance sociale du diplômé(e)	Dates du début et de la fin du contrat de placement			Coûts admissibles du placement	* Crédit demandé (voir note ci-dessous) (max. de 4 000 \$ par diplômé(e))		
			année	mois	jour				
			de					6551	6576
			à						
			de					6552	6577
			à						
			de					6553	6578
			à						
<b>Total</b>						6574	6598		

Joindre une annexe au besoin.

**Note:** inscrivez les salaires et traitements versés par la corporation au cours de l'exercice précédent [A] \$

Si [A] est de 600 000 \$ ou plus, appliquez 10 %. Si A est de 400 000 \$ ou moins, appliquez 15 %.

Reporter à [195] à la page 5  
de la déclaration

Si [A] est supérieur à 400 000 \$, mais inférieur à 600 000 \$, utilisez la formule suivante pour calculer le taux : Taux = 0,15 - [0,05 (de [A] - 400 000 \$) ÷ 200 000 \$]

Indiquez le taux utilisé : \_\_\_\_\_ % \* Le crédit demandé correspond au montant des dépenses admissibles reconnues, multiplié par le taux.

Nombre total de diplômés . . . . . = [6596] \_\_\_\_\_

Reporter à [194] à la page 5 de la déclaration